

# Conditions Générales de Vente Billets uniques – Saison 2017-2018

## SASP ASVEL Basket

### Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent la vente de titre d'entrée unique permettant l'accès pour un (1) match donné joué à domicile (ci-après « Billet ») par l'acheteur (ci-après « Acheteur ») pour le club de l'ASVEL Basket (ci-après « Club »), sur la saison sportive 2017-2018. Les CGV s'appliquent intégralement et sans réserve à tout Acheteur ou détenteurs d'un Billet, et sont opposables à ces derniers, à la date d'achat de ce titre et ce pendant toute la durée de validité de celui-ci.

#### 1.1 Les présentes Conditions générales ;

Les présentes CGV sont réputées avoir été acceptées au moment de l'achat par l'Acheteur de son Billet. Une preuve de cette acceptation étant matérialisée par tout moyen au choix du Club. Les présentes CGV sont disponibles librement sur internet. Les données enregistrées par la société Digitick représenteront la preuve des transactions passées sur son site internet, par l'Acheteur.

#### 1.2 Exclusion

Sont exclus du champ contractuel :

- La composition des équipes
  - Les calendriers et horaires des rencontres publiés par la LNB et qui sont susceptibles d'être modifiés à tout moment en cours de saison sans que la responsabilité du Club ne puisse être engagée. Le Club ne pourra pas non plus être tenu responsable des modifications du lieu du match à domicile.
- Lorsque la date ou l'horaire d'un événement est modifié, le client peut se rapprocher des services de billetterie de l'ASVEL Basket, afin de se voir proposer un autre événement ou un remboursement.

### Article 2 - Offre de billetterie

#### 2.1 Le Prix

Le prix du Billet est indiqué en euros toutes taxes comprises et fixé selon la catégorie des places auxquelles il donne accès. Au prix du Billet peuvent, le cas échéant, être ajoutés des frais de gestion.

Les frais de gestion sont, à la date de publication des présentes CGV, de 0,5€ par Billet. Ils peuvent être modifiés à tout moment par le prestataire Digitick. De ce fait, en aucun cas le Club ne peut être tenu responsable de l'augmentation des frais de gestion par le prestataire et en subir les conséquences.

Les tarifs sont variables à la discrétion du Club selon les matchs proposés à la vente. Il ne peut être reproché au Club de pratiquer des prix différents pour un même Billet lors de matchs dont l'enjeu est différent.

Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. Digitick se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Cependant les Billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur (frais de location et de gestion compris) au moment de l'enregistrement des commandes.

Le prix est ferme et définitif, aucun remboursement n'aura lieu, même en cas de perte ou vol du Billet.

#### 2.2 Nombres de places

Le nombre total de places en réservation cumulé par achat ne peut être supérieur au nombre fixé par l'organisateur, lequel sera, le cas échéant indiqué pour chaque match.

#### 2.3 Tarifs réduits

Dans la limite fixée par le Club, certains Billets peuvent donner lieu à l'application de tarifs réduits sous conditions des pièces justificatives demandées.

- Tarif jeune moins de dix-huit (18) ans et étudiants  
Le tarif jeune s'applique sur justification des conditions d'éligibilités à savoir,  
Pour le jeune de moins de dix-huit (18) ans, la présentation de la carte d'identité ou du livret de famille. Le jeune de moins de dix-huit (18) ans doit impérativement être accompagné d'un adulte.  
Pour l'étudiant, la présentation de sa carte étudiant en cours de validité correspondant à la date du Billet acheté.

#### 2.4 Attribution des places

Sous réserve de dispositions contraires, l'Acheteur peut, en temps réel, au moment où il achète son Billet, choisir sa place selon les disponibilités.

Dans l'hypothèse d'une indisponibilité de tout ou partie des places souhaitées par le client dans la catégorie indiquée, il lui sera proposé des places dans une autre catégorie, après l'en avoir averti, et sous réserve de la disponibilité desdites places dans cette autre catégorie. Si le nombre de places demandées était supérieur au nombre de places disponibles dans la catégorie choisie ou dans une autre catégorie proposée, il est possible qu'il soit attribué au client des places non contiguës.

Au cours du processus de réservation, les places du client peuvent vous être indiquées sur un plan de salle si celui-ci est disponible et que les places sont numérotées. La localisation de ces places est cependant fournie à titre indicatif de la façon la plus représentative possible. Toutefois, en fonction de la dimension réelle de la salle figurant sur le plan, l'emplacement pourra indiquer soit les places précises, soit le groupe de places dans lequel seront situées les places réservées par le client. Le plan de salle ne constitue en aucun cas un engagement de Digitick sur l'emplacement réel des places du client.

#### 2.5 Support

Les Billets sont soit :

- Édités en support papier composé de 2 parties détachables  
Selon la réglementation en vigueur et, en particulier pour les manifestations sportives, l'organisateur pourra remettre un Billet standard à deux (2) souches à l'entrée de l'événement, lors du contrôle de votre Billet Digitick Printick®.
- Adressés sous format électronique : « e-tickets »

### Article 3 - Procédure d'achat

#### 3.1 Moyens et modalités de paiement

Les moyens de paiement autorisés sont : chèques, carte bleue. Pour un paiement par chèque, le règlement doit être à l'ordre de l'ASVEL Basket.

Le compte bancaire du client sera débité du moment de la commande, dès la validation finale de la transaction.

Le paiement internet reprend les modalités précédemment indiquées à la particularité que le paiement des Billets par l'Acheteur sur le site de la société Digitick s'effectue exclusivement par cartes bancaires des réseaux CARTE BLEUE/ VISA et EUROCARD / MASTERCARD ou par PAYPAL.

Un justificatif de paiement sera automatiquement consultable par le client, à l'issue de la transaction, sur le compte qui lui aura été attribué sur le site [www.digitick.com](http://www.digitick.com), et accessible grâce au login et mot de passe, qui lui auront été attribués, définie lors de l'achat.

Chaque transaction bancaire donne lieu à la création d'un seul et unique Billet. Le cas échéant, un Billet peut contenir plusieurs places

# Conditions Générales de Vente Billets uniques – Saison 2016-2017

## SASP ASVEL Basket

; dans ce cas le client devra se présenter à l'entrée avec l'ensemble de ses éventuels invités.

### 3.2 Sécurisation des paiements

Les paiements électroniques effectués dans le cadre des transactions réalisées sur le site digitick.com sont sécurisés, par utilisation du procédé de cryptage SSL (Secure Sockets Layer).

La société Digitick utilise, pour lesdits paiements électroniques sécurisés, la solution PPS fourni par la société PAYBOX.

### 3.3 Restrictions

Aucun Billet ne sera délivré à toute personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade ou étant en situation d'impayé.

### 3.4 Absence de droit de rétractation

Il convient que la vente réalisée par le Club étant une prestation de service de loisir devant être fournie à une date ou à une période déterminée, conformément aux dispositions de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation du consommateur énoncé par l'article L121-21 du même code n'est pas applicable

### 3.5 Annulation, transfert et remboursement

À compter de l'achat du ou des Billets par l'Acheteur, ces derniers ne peuvent être ni échangés, ni revendus, ni repris, sauf, dans ce dernier cas, en cas d'annulation de l'événement et de décision par l'organisateur du remboursement des Billets.

Il est rappelé que le déroulement des matchs est soumis aux seules conditions édictées par le Club desdits événements, lesquels sont soumis à leur seule et exclusive responsabilité. En conséquence, toute décision d'annulation, de report ou de modification du programme d'un match, obéira aux conditions de ces organisateurs, sans que la responsabilité de la société Digitick puisse être recherchée. En cas d'annulation d'un match, les frais de location seront, en tout état de cause, conservés par Digitick.

Le client accepte que la société Digitick, avertie par l'organisateur d'un événement, de toute décision affectant les conditions de déroulement dudit match (telle qu'annulation, report, modification du lieu d'organisation), utilise les coordonnées qu'il aura fournies à Digitick dans le cadre de sa commande, à l'effet de l'informer desdites modifications, ainsi que de la marche à suivre.

En tout état de cause, tout Billet acheté ne donnera pas lieu à remboursement, même dans l'hypothèse dans laquelle le Billet n'aurait pas été utilisé par le client.

Digitick décline toute responsabilité : pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du Billet Digitick® dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligence en cas de perte, vol ou utilisation illicite du Billet Digitick®.

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un Billet Digitick® de quelque manière que ce soit. La reproduction du Billet Digitick® et l'utilisation de la copie de ce Billet sont passibles de poursuites pénales. En cas de non-respect de l'ensemble des règles énoncées, le Billet Digitick® sera considéré comme non valable.

### 3.6 Livraison des Billets DIGITICK PRINTICK

Dès la confirmation de l'achat, le client pourra télécharger un Billet Printick® Print Ticket : Billet imprimé à domicile sur papier A4.

En acceptant ces conditions générales de ventes, le client accepte également les conditions d'utilisation des Billets Digitick Printick®. Le Billet Printick nécessite la possession d'une imprimante, afin d'être en mesure d'imprimer le titre sur une feuille blanche, de

format A4. Le client pourra indifféremment imprimer son Billet Printick en noir et blanc ou en couleur.

## Article 4 - Conditions d'utilisation du Billet

### 4.1 Accès au match

Toute personne doit être munie individuellement d'un Billet valable pour pénétrer dans l'enceinte de l'ASTROBALLE.

Aux entrées le titulaire du Billet accepte de se soumettre aux palpations de sécurité et à l'inspection visuelle de ses bagages à main effectuées par tout fonctionnaire de police et/ou par tout préposé de l'organisateur de la manifestation agréé par le Préfet.

L'Acheteur du Billet pourra être invité à présenter les objets dont il est porteur. Il est formellement interdit d'introduire dans le site : des armes, substances explosives, inflammables ou volatiles, des bouteilles, des bouteilles d'eau, récipients, objets tranchants ou contondants et d'une manière générale tout objet susceptible de servir de projectile, tout objet dangereux et tout article pyrotechnique, tout signe et banderole de toute taille de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire. Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites.

L'entrée est immédiate. Toute sortie sera définitive. L'accès en tribune n'est possible que sur présentation du Billet.

Toute personne assistant à une rencontre consent et accorde gratuitement à l'organisateur le droit d'utiliser et de reproduire son image et sa voix sur tout support en relation avec la manifestation et/ou la promotion de l'ASTROBALLE et de l'ASVEL Basket, tel que les photographies, les retransmissions en direct sur écrans géants, les retransmissions télévisées en direct ou en différé, les émissions et/ou enregistrements vidéos ou sonores.

Les personnes bénéficiant d'un tarif réduit doivent être munies des justificatifs requis.

L'article L332-8 du code du sport punit de 3 ans d'emprisonnement et de 15.000€ d'amende toute personne qui introduirait ou tenterait d'introduire dans le stade des fusées, pétards ou autre artifice, ainsi que tout objet susceptible de constituer une arme.

De plus, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'ASTROBALLE. Les personnes désirant fumer devront impérativement le faire dans les zones apprêtées à cet effet.

### 4.1.1 Consentement à l'image

Toute personne assistant à une rencontre consent et accorde gratuitement à l'organisateur le droit d'utiliser et de reproduire son image et sa voix sur tout support en relation avec la manifestation et/ou la promotion de l'ASTROBALLE et de l'ASVEL Basket, tel que les photographies, les retransmissions en direct sur écrans géants, les retransmissions télévisées en direct ou en différé, les émissions et/ou enregistrements vidéos ou sonores.

### 4.2 Contrôle des Billets Digitick Printick

Le contrôle des Billets sera effectué à l'aide de lecteurs de code-barre par l'organisateur de l'événement, sous sa responsabilité, lors de l'entrée audit événement. Dans le cas où plusieurs achats ont été effectués via le Web, chaque achat donnera lieu à la création d'un Billet contenant un Code place numérique à 8 chiffres présents sur le Billet sous forme d'un code-barre et vérifié à l'entrée du lieu où se déroule la rencontre.

Le Code place permet l'identification de l'Acheteur et l'accès au détail de sa commande.

L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'identité du client à l'entrée du lieu où se déroule la rencontre. Le client devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

Selon les dispositions prises par l'organisateur au regard de l'administration fiscale, en particulier pour les manifestations

# Conditions Générales de Vente Billets uniques – Saison 2016-2017

## SASP ASVEL Basket

sportives, l'organisateur pourra remettre au client, à l'issue de ce contrôle, un Billet standard à 2 souches.

Chaque code place ne peut être présenté qu'une seule fois au point de contrôle. Chaque Billet et nominatif et personnel et ne peut être vendu ou céder, même à titre gratuit, sauf par accord exprès de Digitick suite par une demande écrite.

L'organisateur peut refuser l'accès au lieu où se déroule la rencontre s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un Billet imprimable sont en circulation et qu'un accès au lieu du match a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction. L'organisateur n'est notamment pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du Billet imprimable à domicile ni de vérifier l'authenticité du Billet imprimable à domicile dans la mesure où la copie du Billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine. Si la personne détentrice d'un Billet imprimable à domicile se voit refuser l'accès au lieu où se déroule le match, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

### 4.3 Condition d'utilisation du Billet PRINTICK

Le Billet est soumis au CGV de DIGITICK ainsi qu'aux conditions particulières suivantes que vous avez acceptées avant l'achat du Billet.

Le Billet Digitick® d'entrée est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso. L'entrée à l'événement est soumise au contrôle de la validité de votre Billet Digitick®.

Une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les Billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables.

En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre fichier .pdf ou .jpg. Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, assurez-vous que les informations écrites sur le Billet, ainsi que le code barre sont bien lisibles.

Le Billet Digitick® est non échangeable et non remboursable, sauf annulation de l'événement. En cas d'annulation, seul le prix mentionné sur le Billet sera remboursé, hors frais de location et frais annexes (transports, hôtellerie, parking).

Le Billet Digitick® est uniquement valable pour l'événement, à la date et aux conditions figurant sur le Digitick®. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

### 4.4 Validité du Billet et interdictions liées au Billet

La validité du Billet correspond strictement au match indiqué sur celui-ci, prenant en compte le jour, l'heure et l'année. Une fois la date dépassée, le Billet n'a plus aucune validité.

Les présentes CGV ainsi que le règlement demeurent valables et obligatoires pour le titulaire du Billet dès lors de la réalisation de l'achat de celui-ci, et cela jusqu'à son terme.

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un Billet de quelque manière que ce soit. La reproduction de Billets et interdite et ne procurerait aucun avantage. Seule la première personne présentant le Billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au lieu où se déroulera le match. Cette personne est présumée être le porteur légitime du Billet. La personne qui a reproduit le Billet et l'utilisateur de la copie du Billet sont passibles de poursuites pénales.

### Article 5 - La vidéosurveillance

Pour assurer la sécurité du public, un site peut être équipé d'un système de vidéo surveillance sous le contrôle d'officiers de police judiciaire et dont les images sont susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites pénales. Un droit d'accès est prévu pendant un délai

qui peut varier selon les sites (loi 95-73 du 21 janvier 1995 modifié par décret 92-926 du 17 octobre 1996).

### Article 6 - Le règlement intérieur

Par son achat de Billet, l'Acheteur s'engage à respecter le règlement intérieur de l'ASTROBALLE disponible auprès de l'organisateur.

Il est rappelé que sont applicables les textes législatifs et réglementaires relatifs à la sécurité dans les enceintes sportives, et notamment les dispositions des articles L.332-3 à L.332-16 du Code du Sport.

Le règlement intérieur de l'ASTROBALLE et les présentes conditions générales de vente s'imposent au titulaire de Billet et à chaque utilisateur.

### Article 7 - Force majeure

Les Prestations pourront être annulées par le Club sans indemnités en cas de force majeure. Dans la mesure où les circonstances rendraient impossible de poursuivre l'exécution même partielle du présent contrat, celui-ci serait résilié de plein droit. La force majeure s'entend à tout élément imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties.

Le client, sous réserve de la présentation d'un justificatif, peut se faire rembourser la prestation s'il n'a pas pu venir en raison d'un élément de force majeure.

### Article 8 - Service Clientèle

Pour toute information ou question, le service client Digitick est à la disposition de ses clients, qui peuvent le contacter par courrier électronique à l'adresse suivante : [hotline@digitick.com](mailto:hotline@digitick.com) ou par téléphone au 04 91 05 58 52.

Vous pouvez également joindre le Service Billetterie de l'ASVEL Basket au 04 72 14 17 17 ou par mail à [Billetterie.asvel@asvel.com](mailto:Billetterie.asvel@asvel.com).

### Article 9 - Mentions légales

La société ASVEL BASKET est une Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 771086 €, dont le siège administratif est à VILLEURBANNE (69100), 40-44 avenue Marcel Cerdan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 388883860.

Digitick est une société spécialisée dans la commercialisation de la billetterie électronique d'événements.

Dénomination : SA Digitick

Siège social : 54 rue Étienne Marcel 75002 Paris

Représentant légal : Emmanuel Guyot / Directeur de la publication : Sylvain Lumbroso

Hébergeur du site [digitick.com](http://digitick.com) : Colt Telecom 63, bd Bessières 75017 Paris

Capital social : 275 017,70 euros / RCS : 453 942 948 / N° Id. TVA : FR72453942948 / téléphone : 0892 700 840

Télécopie : 04.91.68.30.26

### Article 10 - Propriété intellectuelle

L'Acheteur ne saurait utiliser les logos, dénominations ou autres signes distinctifs du Club sans l'accord écrit et préalable de ce dernier. Le Client ne peut notamment pas, sans autorisation, utiliser le nom du Club ou de ses sociétés affiliées à titre de référence commerciale, sur ses brochures ou ses documents publicitaires, par voie de média ou de presse.

### Article 11 - Données personnelles

Lors de la passation de la commande, la société Digitick sera amenée, pour la gestion de ladite commande, à collecter auprès du client certaines données à caractère personnel (outre le nom et le prénom du client, sont collectés son adresse e-mail et son numéro de téléphone mobile).

SASP ASVEL Basket

Capital social : 771.086€ - RCS LYON n°388 883 860

Siège social : 451 Cours Emile Zola 69100 Villeurbanne

## Conditions Générales de Vente Billets uniques – Saison 2016-2017 SASP ASVEL Basket

*Ces données seront utilisées dans le cadre du traitement et du suivi de la commande du client, ainsi que dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de l'événement correspondant. Peuvent avoir accès à ces données les entreprises liées contractuellement à Digitick, lesquelles en assurent la plus stricte confidentialité (organismes dans le cadre de l'organisation de l'événement, sites affiliés à Digitick, hébergeur).*

*Le client pourra, s'il le souhaite, autoriser la société Digitick à lui adresser ses lettres d'information et à l'informer des futurs événements organisés par ses partenaires, par SMS ou par courrier électronique. S'il refuse, il devra décocher la case prévue à cet effet. S'il souhaite ultérieurement ne plus recevoir d'informations de Digitick, le client devra adresser un courrier électronique à [hotline@digitick.com](mailto:hotline@digitick.com) et à [billetterie.asvel@asvel.com](mailto:billetterie.asvel@asvel.com).*

*En tout état de cause, Digitick se réserve le droit, comme l'y autorise l'article L. 34-5 du Code des postes et communications électroniques (article 121-20-5 du Code de la Consommation), de lui adresser des offres d'événements analogues à ceux pour lesquels il a déjà passé commande auprès de Digitick, sauf la possibilité qu'il aura de s'opposer à l'utilisation de ses coordonnées chaque fois qu'une telle offre lui est adressée en adressant un courrier électronique à [hotline@digitick.com](mailto:hotline@digitick.com) et à [billetterie.asvel@asvel.com](mailto:billetterie.asvel@asvel.com).*

*Le client peut également, s'il le souhaite, recevoir par SMS ou par courrier électronique des propositions commerciales des partenaires auxquels Digitick est lié par contrat (organismes, sites affiliés notamment). S'il souhaite ultérieurement ne plus recevoir d'informations des partenaires de Digitick, le client devra adresser un courrier électronique à [hotline@digitick.com](mailto:hotline@digitick.com) et à [billetterie.asvel@asvel.com](mailto:billetterie.asvel@asvel.com).*

*Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des informations nominatives relatives aux utilisateurs des services Digitick a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL no 1256034. Le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant collectées par Digitick, en adressant un courrier libellé à l'adresse suivante : SOCIETE DIGITICK – Relations clientèle – 35 Quai du Lazaret, 13002 Marseille ou un courriel à l'adresse [hotline@digitick.com](mailto:hotline@digitick.com) ou en téléphonant au 04 91 05 58 52 (art. 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978).*

### **Article 12 – Droit applicable, attribution de compétence.**

*Les parties feront leur possible pour rechercher un accord amiable avant d'entamer des poursuites judiciaires devant les tribunaux.*

Conditions Générales de Vente Billets uniques – Saison 2016-2017  
SASP ASVEL Basket